

LOUVIGNE

Le Clos du Prieuré
Rue le Petit Ormeau



Lotissement "Le Saint Aubin"

PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE

Dossier n°120516

Echelle : 1/500

Indice	Date	Objet
A	27/11/20	Plan VI
B	01/12/20	Plan VPAM
C		
D		

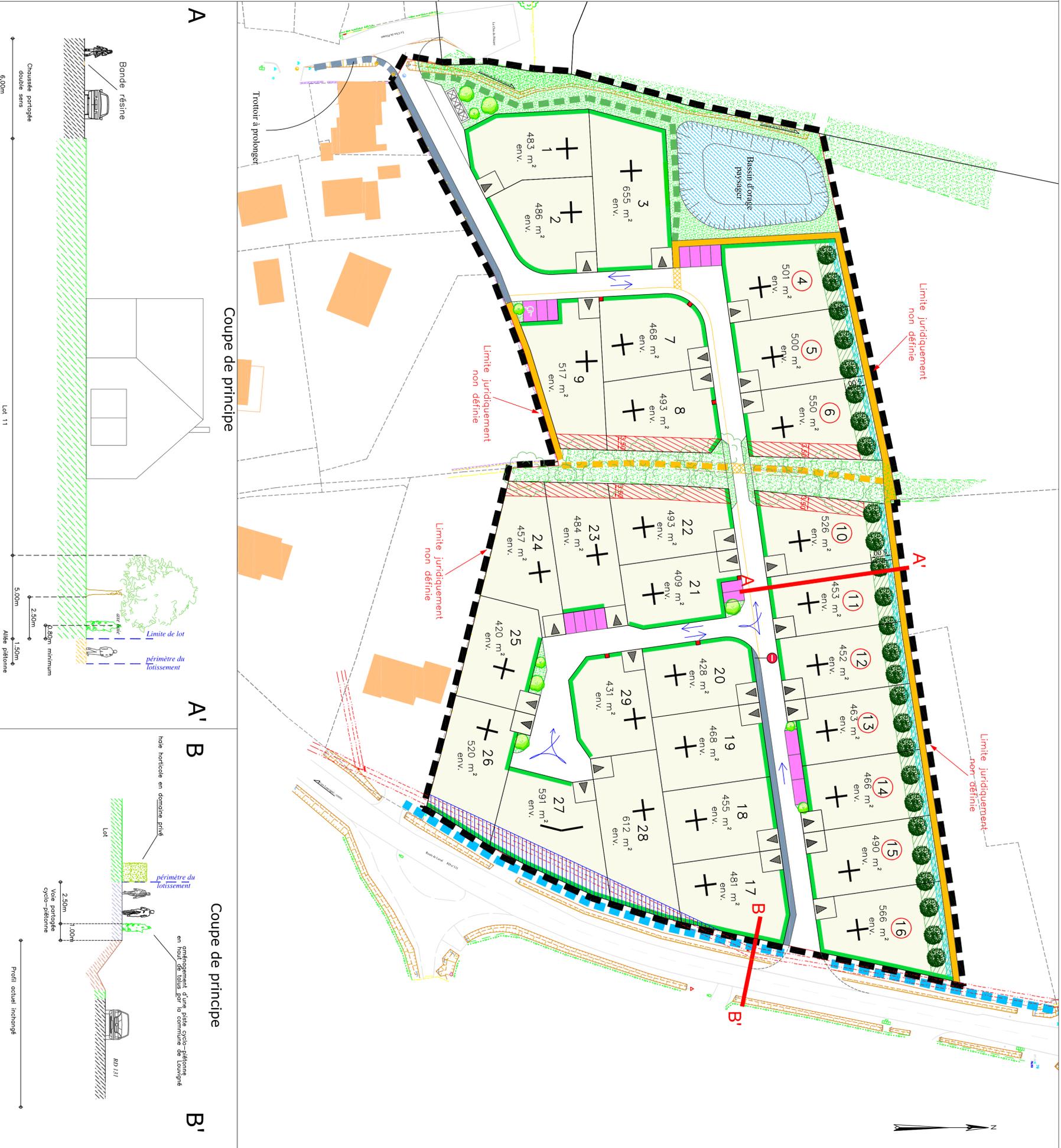
Dressé par :

Kaligeo
Géomètres-Experts Fonciers
Maitre d'œuvre en Urbanisme et VRD
Parc Célias - Bâtiment 1 - 21 Rue Ferdinand Buisson 53810 CHANGÉ
BP 91503 - 53015 Laval Cedex
Tél: 02 43 53 67 21 - Fax: 02 43 53 64 88
E-mail: kae@kaligeo.fr

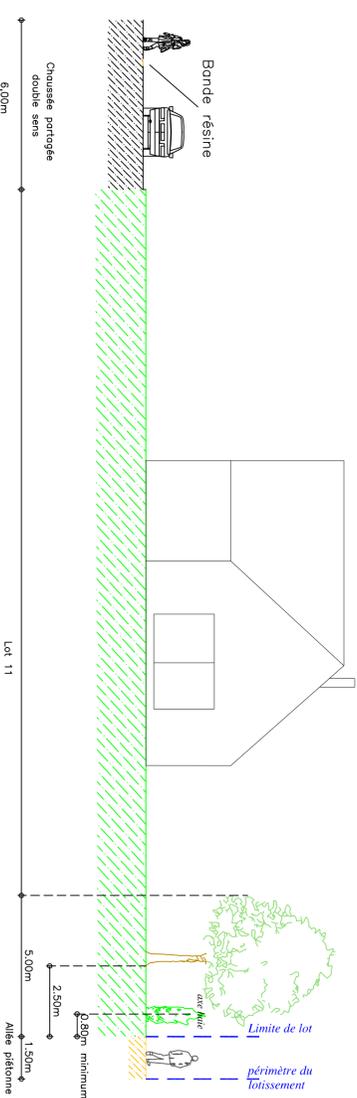
Amellier
ARCHITECTURE

LEGENDE :

- Périmètre du lotissement (19 639 m² environ, superficie pouvant varier légèrement à la suite du bornage contradictoire périmétrique de l'opération)
- Surfaces cessibles (14 318 m² environ, les surfaces cessibles pourront faire l'objet d'un ajournement lors du bornage définitif (cas des crépis))
- Chaussée
- Places de stationnement dans les espaces communs en encoche de couleur
- Trottoirs en ardoise (1,50m)
- Encoche pour implantation candidate (position pouvant être ajustée en phase travaux)
- Espaces verts
- Allée-paltonne en sable drainé (1,50m)
- Semelle-paltonne en sable ciment (longueur variable)
- Semelle empiéché (redrainsage terre-plein)
- Emplacement réservé pour création par la commune d'une future piste-paltonne le long de la RD 131
- Sens de circulation des véhicules
- Aven de stationnement non classé sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile au lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum, hauteur maximum x 5,00m de profondeur minimum (voir plan sur plan-projet PA4a)
- Sens de façonnage imposé du volume principal de la construction principale (2 possibilités sont indiquées sur chaque lot)
- Autres projets (position et nombre donnés à titre indicatif)
- Autres existants (position, emprise et nombre donnés à titre indicatif)
- Frange paysagère arborée à créer en domaine privé par les acquéreurs sur 5,00m de largeur
- Zone non affectant hors travaux de clôture
- Zone non affectant hors travaux de clôture
- Surplomb de la ligne électrique (Zone non affectant de la construction principale)
- Haies arborées à planter par les acquéreurs (longueur 1,00m) en dehors des accès aux lots et éventuelles constructions implantées en limite



Coupe de principe



Coupe de principe

